

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

DE L'ÉCOLE KALÉIDOSCOPE

Citoyens responsables

Chartes et charges

- Les chartes et charges sont élaborées par les enfants en classe ayant pour finalité un apprentissage des droits et des devoirs.
- Par cette démarche, l'enfant sera apte à apprendre à respecter ses besoins et ceux des autres.

Médiation par les pairs

- Dans la continuité de l'apprentissage du langage, des activités pédagogiques autour de la médiation sont proposées aux élèves afin qu'ils apprennent concrètement l'écoute active et la verbalisation de leur problème.

Conseil de discipline

- Dès la maternelle, des entretiens familiaux sont organisés.
- La résolution de conflits est encadrée par l'adulte en vue de développer la prise de conscience et la responsabilité des enfants dans les actes posés.

Projets socio-constructivistes

- La construction de l'enfant se fait à travers la découverte du monde extérieur, d'où l'importance de mettre en place différents projets (associatifs, culturels,...).
- L'enfant participera à des classes de dépaysement durant son cursus scolaire.

Eco-citoyens

- Dès le plus jeune âge, l'équipe éducative sensibilise à l'écologie en favorisant le tri des déchets.
- La quantité de déchets est limitée par le biais de collations collectives et/ou l'utilisation de gourdes.

Cours philo/citoyenneté

- Élaborer une réflexion et une pensée à travers les questions des enfants.

Pédagogie

Travail en cycle

- L'école propose une pédagogie par niveau et par cycle.
- Des activités et projets sont menés par cycle pour favoriser l'entraide et la collaboration des enfants et des enseignants. Elles permettent également la continuité des apprentissages.

Continuités des apprentissages

- Les enseignants sont attentifs à la progression de chaque enfant dès la maternelle.
- L'enseignant, par ses constations, met en place un enseignement adapté aux besoins de chaque enfant.

Ateliers en demi-groupe

- L'école veille à ce que l'enfant puisse travailler en demi-groupe et en ateliers de manière plus individualisée pour favoriser la manipulation et l'expression écrite.
- Le travail en demi-groupe et en ateliers permet aussi un meilleur diagnostic de chaque enfant.
- Il favorise également la confiance en soi et le développement de l'enfant pour un meilleur apprentissage.

Tutorat/co-titulariat

- Les enfants seront amenés à travailler de manière collaborative dans un esprit d'entraide au sein même de la classe.
- Les enfants sont amenés à travailler avec plusieurs enseignants référents de matière. (préparation au système de l'enseignement secondaire).
- Ce système permet aussi à l'enfant de gagner en autonomie en s'émancipant d'un référent unique (→ meilleure gestion affective).

Intégration et inclusion

- Collaboration avec l'enseignement spécialisé dans le cadre des intégrations.
- L'équipe éducative veille aux besoins spécifiques de chaque enfant via des aménagements raisonnables orientés par des professionnels (création d'outils tant de renforcements que d'évaluations).
- En classe, chaque enseignant met en place un dispositif différencié en adéquation avec les besoins spécifiques des enfants.

Néerlandais dès la 3ème primaire

- L'école favorise l'acquisition d'une deuxième langue, à savoir le néerlandais, par un maître en la matière.

Projets et concours

- Participation à des projets et concours au sein de l'école.
- L'école adhère à la pédagogie par projet

Activités extra-scolaires (DAS)

- L'école propose des activités sportives gratuites durant le temps de midi en petit groupe.
- En collaboration avec des partenariats extérieurs, une aide scolaire est proposée gratuitement aux élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire.

Apprentissages

Langage

- L'école tend à favoriser les partenariats visant à développer l'apprentissage de la langue et l'identification des spécificités de chaque enfant.
- Le développement du langage se fait à travers différentes activités telles que:
 - découverte de l'espace « bibliothèque », de ses codes et de ses différents types d'ouvrages.
 - lecture par les pairs et cercle de lecture.
 - le travail passe autant par l'oral que par l'écrit.
 - une attention est portée sur une ritualisation du langage grâce notamment aux entretiens familiaux.

Logico-mathématiques

- L'accent est porté sur la manipulation et l'analyse de situations concrètes pour arriver à l'utilisation des outils mathématiques et ce dès la maternelle.

Eveil

- L'éveil est centré sur la relation de l'enfant avec le monde qui l'entoure et de son environnement à travers des ateliers et des sorties pédagogiques.
- Les enseignants travaillent en collaboration tout en se spécialisant dans une matière (art, géographie, histoire et sciences).

Néerlandais

- Dès la 3^{ème} primaire, l'expression orale favorise l'acquisition du vocabulaire de base tout en découvrant la grammaire, la conjugaison et l'orthographe par le biais d'activités ludiques.

Education physique et sportive

- Le développement physique fait partie du développement global de l'enfant.
- Différents lieux et espaces sont investis (salle de gymnastique, psychomotricité, piscine, parc...) pour permettre à chaque enfant de s'approprier son corps par l'approche de différentes techniques de gymnastique et de sport.

Le projet d'établissement de l'école communale

Kaléidoscope

C'est...

être un
citoyen
responsable

une
continuité
d'apprentissage

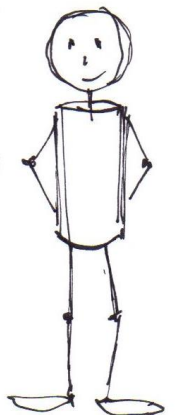
être un
enfant
autonome

la
différenciation
dans les
apprentissages

le bien-être
à l'école

un panel
d'activités
culturelles
et sportives

vivre des
activités
extra-muros



NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

- ✓ Secrétariat: 02/343.48.64
- ✓ Garderie: +32/490.52.48.05
- ✓ Centre PMS: 0496/38.08.08
- ✓ SPSE: 02/345.66.81
- ✓ C.S.M L'Adret: 02/344.32.93
- ✓ AP3: association.parents.ecole3@gmail.com
- ✓ Mail maternelle : kaleidoscope.mat@forest.brussels
- ✓ Mail primaire: kaleidoscope.prim@forest.brussels



INFORMATIONS UTILES



L'école est ouverte dès 7h du matin jusque 17h45.
Arrivée des enfants à 8h20 pour le commencement
des cours à 8h30 précises jusque 15h20.



En cas d'absence, merci de prévenir le secrétariat
le plus tôt possible et de fournir un certificat médical
le 1^{er} jour du retour de votre enfant.

12 ans

12 ans

Citoyens responsables

Apprentissages

Pédagogie

- chartes & charges
- médiation par les pairs
- conseil de discipline/coopération
- projets socio-constructivistes
- éco-citoyens
- Classes de dépassement
- cours philosophiques et de citoyenneté



2,5 ans

2,5 ans

- travail en cycle
- Continuité dans les apprentissages
- tutorat co-titulariat
- ateliers en demi-groupe
- intégration et inclusion
- différenciation
- néerlandais dès la 3^e primaire
- projets et concours
- activités extra-scolaires (DAS)

Pour qu'un enfant grandisse il faut un village tout entier

Si vous souhaitez de plus amples informations, rendez-vous sur le site de la commune de Forest.

KALEIDOSCOPE



*Le monde est assez grand
pour y être tous différents!*

RECTO

Ce projet d'établissement répond aux articles...

Article 6. - La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, remplissent simultanément et sans hiérarchie les missions prioritaires suivantes :

- 1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves;
- 2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle;
- 3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures;
- 4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Article 12. - L'enseignement maternel poursuit toutes les missions prioritaires fixées à l'article 6 et vise particulièrement à

- 1° développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi;
 - 2° développer la socialisation;
 - 3° développer des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psycho-moteurs;
 - 4° déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.
- Pour l'application du § 1er, 4°, un processus d'observation des compétences définies au § 1er, 1° à 3°, doit être mis en place en 3ème maternelle par le titulaire pour la fin du mois de novembre. En cas de détection de difficultés d'apprentissage, un dispositif individualisé d'accompagnement et de remédiation est mis en place pour l'élève au sein de l'établissement en partenariat avec le centre PMS concerné, le cas échéant, selon les modalités définies par le Gouvernement. [inséré par D. 04-02-2016]

Article 67.- Le projet d'établissement est élaboré en tenant compte :

- 1° des élèves inscrits dans l'établissement, de leurs caractéristiques tant culturelles que sociales, de leurs besoins et de leurs ressources dans les processus d'acquisition des compétences et savoirs;
- 2° des aspirations des élèves et de leurs parents en matière de projet de vie professionnelle et de poursuite des études;
- 3° de l'environnement social, culturel et économique de l'école;
- 4° de l'environnement naturel, du quartier, de la ville, du village dans lesquels l'école est implantée.

Article 100. - § 1er. Aucun minerval direct ou indirect ne peut être perçu hors les cas prévus d'une part par l'article 12, § 1erbis de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement, d'autre part par l'article 59, § 1er, de la loi du 21 juin 1985 concernant l'enseignement.

§ 2. Ne sont pas considérés comme perception d'un minerval dans l'enseignement fondamental les frais appréciés au coût réel afférent aux services ou fournitures suivants :

- 1° les droits d'accès à la piscine et aux activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'établissement ainsi que les déplacements qui y sont liés

...du décret mission.

En partenariat avec:



VERSO